



Mise à jour 18/03/2022

FICHE DE POSTE RECRUTE LOCAL CONSEILLER(ERE) SANTE / INFIRMIER(E) SCOLAIRE

ÉCOLE FRANÇAISE ARTHUR RIMBAUD
CAMPUS DE MASAKI | DAR ES SALAAM

Le candidat est affecté dans l'école primaire et secondaire en tant que conseiller santé.

Il fait partie intégrante de l'équipe éducative qui conçoit le projet d'accueil et de scolarisation en lien avec les professionnels de l'école (les enseignants, le Conseiller Principal d'Éducation et le chef d'établissement notamment).

Il (elle) joue un rôle incontournable au sein d'un établissement scolaire car il est :

- **conseiller(e) du chef d'établissement** en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité ;
- **réfèrent(e) et acteur(trice) de santé** tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif.

L'infirmier(e) exerce son activité en **partenariat avec les membres de la communauté éducative**. Il (elle) rend compte de son activité au chef d'établissement.

Ses missions s'inscrivent au sein de l'école dans la **politique générale qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiants**.

Dans ce cadre, il :

- Contribue au bien-être et à la **réussite scolaire** de tous les élèves ;
- Contribue à l'**inclusion scolaire** des enfants et adolescents porteurs de **handicap** ;
- Effectue ou dispense les actes infirmiers qui relèvent de sa **compétence et de sa responsabilité** ;
- Identifie dans le cadre de son **propre rôle** les besoins, pose un **diagnostic infirmier**, met en œuvre les actions appropriées et les évalue ;

Adresse administrative : Arthur Rimbaud French School
Mawenz road, Plot 282 – Masaki, Dar es Salaam
Adresse postale : Msasani road, Plot 341-A, Msasani Peninsula,
PO Box 2183,
Dar es Salaam, Tanzania
Téléphone : +255 744 399 343

- Développe une dynamique d'**éducation à la santé** et contribue à en évaluer les actions de promotion ;
- Contribue à la **formation initiale et continue des personnels**.

MISSIONS PRINCIPALES

- Conseiller/e du Proviseur en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité ;
- Référent/e santé dans l'établissement dans le domaine individuel (service auprès des élèves) et collectif (formation des personnels, politique d'éducation à la santé) ;
- Responsable des soins infirmiers dans le cadre scolaire (du diagnostic à l'administration des premiers soins) ;
- Responsable de l'infirmierie (tenue, gestion du matériel et du stock) ;
- Rapporte au chef d'établissement (tenue d'un tableau de bord, de statistiques diverses).

MISSIONS OPERATIONNELLES

Conseil :

- Première conseillère du Chef d'établissement en matière de prévention, de santé, d'hygiène et de conditions au travail, l'infirmière propose et met à jour le Programme d'Éducation à la Santé (PES) ;
- Après validation par le Conseil d'Établissement, elle en coordonne la mise en œuvre ;
- Elle présente en fin d'année scolaire un bilan du service de soins infirmiers.

Soins infirmiers :

- L'infirmière scolaire effectue ou dispense les actes infirmiers sur prescription ou conseil médical ;
- Elle tient informée la famille de l'élève ;
- Elle organise les urgences, les soins et assure un suivi infirmier de l'élève (tenue de tableaux de bords, de statistiques dans l'outil Pronote ou tout autre outil adapté) ;

- Elle dispense les soins et administre des posologies en fonction des protocoles particuliers visés par un médecin ;

Politique éducative

- Dans le cadre de l'accueil quotidien d'élèves à l'infirmerie, un lien doit être maintenu avec le Bureau de la Vie scolaire, les professeurs principaux ou professeurs des écoles concernés par les passages à l'infirmerie.

Politique de santé, de prévention, inclusion scolaire

- Membre du CESC et du CHSCT, l'infirmière est force de proposition dans la mise en place de dispositifs et/ou d'actions en direction des élèves et des personnels dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation santé ;
- Cadre de santé, elle est en mesure de produire un plan de formation des publics et des personnels dans les domaines relevant de sa compétence et en fonction du cadre réglementaire (notamment pour les élèves, le Code de l'éducation et pour les personnels, le droit local et les protocoles d'accords sociaux) ;
- Elle contribue à l'intégration scolaire de l'enfant atteint de handicap, notamment à travers l'avis qu'elle peut donner dans le cadre de la rédaction de protocole de scolarisation individualisés (tous types) ;
- Elle accompagne l'élève à besoins éducatifs particuliers à travers le Protocole d'Accompagnement Particulier et le Protocole d'Accompagnement Infirmier ;
- Dans le cadre particulier où l'école dispose d'un service de restauration scolaire, la tenue scrupuleuse des PAI et des stocks de médicaments (en cas d'intoxication alimentaire et/ou d'intolérance alimentaire) est une nécessité absolue ;
- Dans le cadre de son rôle relationnel et éducatif, elle accueille tout élève qui la sollicite y compris pour des motifs d'ordre relationnel ou de mal être.

Gestion de l'infirmerie :

- En lien avec le Directeur Administratif et Financier, l'infirmière scolaire s'assure du bon fonctionnement des appareils de soins et de l'inventaire de la pharmacie ;
- Elle assure la préparation et le suivi des trousseaux de sécurité (pour les voyages, les sorties, en cas de risques ou de crises).

Autres attendus :

- Bonne présentation ;
- Réactivité et proactivité ;
- Discrétion professionnelle, sens de la confidentialité.

Connaissances :

Outils bureautiques (word, excel, ppt) : être capable de produire, modifier, des documents, des notes, des présentations à destination des usagers ou des personnels ;

Suivi scolaire : savoir utiliser SKOLENGO et les fonctionnalités liées au poste d'infirmière (saisie et extractions).

Autres missions :

Suivi de dossiers particuliers en liaison avec le chef d'établissement.

FORMATIONS ET DIPLÔMES REQUIS

Diplôme d'État d'infirmier ou diplôme équivalent.

Formation au premier secours

Anglais lu, parlé, écrit. Français et swahili sont un bonus.

CONTRAINTES PARTICULIÈRES ASSOCIÉES AU POSTE :

Être disponible pour les familles, les élèves, les équipes, répondre aux échéances administratives...

Ce poste demande un investissement important et des heures de préparation en dehors des heures de service.

Travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres.

REMUNERATION

Voir échelon et Policy

DUREE

Selon emploi du temps défini par le chef d'établissement avec contraintes particulières.

L'horaire hebdomadaire fixé est de **20h** décompté comme suit :

- **90 %** de travail sont effectués en **présence des élèves ou des étudiants**. Ce travail peut comprendre, dans certains cas et lorsque la nécessité de service le justifie, les permanences de l'infirmierie.
- **10 %** de travail sont répartis sur toutes les **autres activités**.

Outre ses obligations liées à sa fonction dans l'établissement, le conseiller santé est tenu au **secret professionnel**. Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié mais aussi ce qu'il (elle) a vu, entendu, constaté ou compris.

Le respect du secret professionnel ne s'étend cependant pas aux données nominatives et ne fait pas obstacle au fait de rendre compte de son activité et de contribuer au bon fonctionnement de l'établissement.

PRISE DE FONCTION

Selon contrat